

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-1468/SG/FP portant mise à la disposition du ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse des membres du personnel enseignant

n° 73-1468/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
8 octobre 1973

Numéro JO  
n° 23 du 10/12/1973

Date du numéro  
10 décembre 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Sont mis à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, pour compter des dates de leur arrivée dans le Territoire ci-après indiquées, le personnel enseignant dont les noms suivent, pour servir à l'Enseignement public du 1er degré : Pour compter du 16 septembre 1973 : M. Harel André, instituteur, 6e échelon ; Mme Harel Denise, née Chaumont, institutrice, 8e échelon. Pour compter du 17 septembre 1973 : M. Armand Jean-Claude, instituteur, 6e échelon ; Mme Armand Marie-Jeanne, née Belle, institutrice.